



La Bible n'est pas un conte mais elle se raconte

Compte-rendu de l'Assemblée générale 2023 du samedi 16 mars 2024 Assemblée extraordinaire

Début de l'AG : 10h15

L'association comptait, en 2023, 210 adhérents pour 25 groupes.

Ce jour, 16 groupes sont représentés par au moins un de leurs membres.

Il y a 31 présents et 132 personnes représentées. En conséquence, il y a 163 votants et nous dépassons ainsi le quorum des $\frac{3}{4}$ des adhérents (158). Le CA en est reconnaissant à chacun des adhérents car ce quorum permet ainsi de réviser les Statuts.

Ordre du jour

- Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022, tenue en janvier 2023
- Rapport moral
- Rapport d'activités
- Rapport financier et quitus
- Approbation des nouveaux Statuts et du nouveau Règlement Intérieur
- Election et réélection de membres du CA
- Projets pour notre association

1) Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022, tenue en janvier 2023

2) Rapport moral (Pascale Lambert)

3) Rapport d'activités (Anne de Lajarte)

Ce rapport sera envoyé avec la lettre de la présidente post AG.

4) Rapport financier et quitus (Henry de Lajarte)

On note un déficit annuel de 5546,01€.

**Annonce : CCR National prend en charge les frais bancaires de chacun des groupes
Henry ne renouvelle pas son mandat de trésorier. L'AG remercie Henry de Lajarte de son investissement pour CCR.**

La recherche du trésorier est l'affaire de tous.

L'AG passe aux votes :

- **Approbation du compte rendu de l'AG 2022 162 oui, une abstention**
- **Rapport d'activités 163**
- **Quitus financier 163**

5) Election et réélection de membres du CA

Se proposent à être réélues : Pascale Lambert, Sylvie Dugand, Véronique Jacquet

Un nouveau membre se propose à l'élection : Sandra Cruet du groupe de Meudon la Forêt.

Pascale Lambert, Sylvie Dugand, Véronique Jacquet et Sandra Cruet sont élues à l'unanimité (163 voix)

6) Approbation des nouveaux Statuts et du nouveau Règlement Intérieur

Rappel : Le Règlement Intérieur peut être modifié à chaque AG avec 50% des inscrits.

Modifier les Statuts nécessite la convocation d'une AG extraordinaire et le nombre de $\frac{3}{4}$ des membres actifs pour accepter la modification.

- Les nouveaux Statuts :
- Le nouveau Règlement Intérieur :

Article 1 : Principes fondamentaux : un paragraphe souvent relu !



Chacun-e raconte

La Bible n'est pas un conte mais elle se raconte

Article 6 : publication et productions :

Engagement de maintenir nos récits dans l'oralité et pas de publication écrite.

Le CA refuse d'énumérer les "productions", terme mentionné dans ce paragraphe puisque ce terme change rapidement de sens et il est impossible d'être exhaustif.

Un souhait récurrent est de voir mieux expliqué dans le Règlement Intérieur ce qu'est "l'enjeu".

Adoption :

- **Des Statuts à l'unanimité 163**
- **Du Règlement Intérieur à l'unanimité 163**

En AG, nous remercions Nadine Morano, qui nous a tant aidés pour ce travail, Pascale lui adressera un cadeau de la part de CCR.

7) Projets pour notre association

- a) Enjeux : commission enjeux, Anne Faisandier, Elisabeth Zalay, Danièle Ribier, Mireille Godinot, Sylvie Dugand
- b) Logo de l'association
- c) Réunion annuelle en Visio de tous les responsables de groupe.
- d) Les dates
 - université d'automne : du 21 au 25 octobre (pendant les vacances de Toussaint)
 - Festival du Puy le 8 juin 2024
 - Date de **l'AG 2024 le 8 mars 2025 sans doute à Lyon.**

Fin de l'AG : 12h55